

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 73 (1922)

Heft: 8-9

Artikel: État actuel des fonds de réserve forestiers en Suisse

Autor: Badoux, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du rajeunissement lui-même est erroné, pour la simple raison que, si le rajeunissement n'existe pas, il ne peut pas être infecté. On constate fréquemment la présence de ce cryptogame dans les stations où la régénération abonde et ses dégâts sont parfois sensibles; toutefois, étant donné que les autres circonstances favorisent l'ensemencement naturel, l'herpotrichie seule n'arrive pas à arrêter, moins encore à supprimer les petits épicéas. L'absence de tout rajeunissement ne peut donc être expliquée pour ce motif.

Achevons cette digression, en évitant de trancher une question toujours ouverte et en fuyant les généralisations. Dans les cas concrets qu'il nous est donné d'observer dans le haut Jura vaudois, il apparaît cependant une fois de plus que la régénération de l'épicéa est favorisée par le mélange des essences et par celui des âges, par le premier surtout, et que le hêtre joue dans ce phénomène un rôle prépondérant. Il faut donc déplorer la destruction du hêtre dans la zone qui alimentait autrefois les hauts-fourneaux et les forges et travailler à sa réintroduction, pour améliorer l'état général de ces forêts, pour augmenter leur force de reproduction et leurs moyens de résistance. *A. Pillichody.*

Etat actuel des fonds de réserve forestiers en Suisse.

Le principe qui est à la base des caisses de réserve forestières a été étudié, il y a peu de temps, dans ce journal.¹ Point n'est donc besoin de l'aborder à nouveau.

M. le Dr Ph. Flury a fait œuvre éminemment utile en cherchant à populariser cette institution financière dont son canton de Soleure a su, dès longtemps, faire un emploi intelligent. Les circonstances spéciales créées par les années de guerre, dans le marché des bois, ont favorisé grandement le développement des fonds de réserve forestiers. Des anticipations de coupes, le prodigieux rendement de la forêt durant les années 1916 à 1918 en ont été les facteurs essentiels.

Les propriétaires de forêts publiques qui ont été assez avisés, pendant les années grasses, de songer à l'avenir et de garder une réserve pour les années maigres qui infailliblement allaient suivre, ces propriétaires furent bien inspirés. On aimeraient pouvoir les

¹ *Ph. Flury. Les caisses de réserve forestières. Journal forestier suisse 1917, pages 23 et 46.*

compter en plus grand nombre. On s'imagine sans autre de quelle haute utilité cette institution de sage prévoyance serait aujourd'hui pour les communes — plus particulièrement pour celles de la Suisse romande, où les prix des bois sont tombés au-dessous de ceux d'avant-guerre — qui, malgré un riche capital forestier, n'en retirent qu'un intérêt insuffisant et qui ont à faire face aux charges du chômage. Trop rares sont celles qui l'ont compris et qui ont su, sans retard, agir en conséquence.

Cependant, il faut reconnaître qu'il a été fait un bel effort dans cette direction. Quelques cantons, Soleure, Argovie et Zurich en tête, nous donnent un exemple réjouissant et que d'autres auraient grand avantage à imiter.

On est assez mal renseigné, en général, sur l'importance actuelle de ces fonds de réserve dont l'utilité n'a jamais été contestée par personne. Aussi bien, avons-nous pensé intéresser nos lecteurs en publiant une récapitulation de leur montant. A la fin de l'exercice 1920/21, cette valeur était la suivante:

		Fr.
1. Argovie	Forêts communales	4.162.995
2. Bâle-Campagne	" " (Liestal)	195.049
3. Berne	" de la bourgeoisie de Berne	516.234
4. Fribourg	" cantonales	1.054.000
	" communales (Morat)	119.200
5. Grisons	Caisse des dépôts forestiers ¹	1.063.232
6. Neuchâtel	Forêts cantonales	320.000
	" communales	2.100.000
7. Schaffhouse	" cantonales	182.924
	" communales	708.597
8. Soleure	" communales	6.528.283
9. St-Gall	" cantonales	338.241
	" communales	1.640.200
10. Thurgovie	" cantonales	282.970
11. Vaud	" cantonales	410.715
	" communales, environ	100.000
12. Zoug	" corporatives de la ville de Zoug	450.000
13. Zurich	" cantonales	631.905
	" communales	<u>1.555.400</u>
	Total	<u>22.359.945</u>

¹ Cette institution grisonne concerne les forêts publiques et celles des particuliers; elle est alimentée par des versements perçus lors de la délivrance de l'autorisation de pratiquer une coupe. Ce n'est pas, à proprement parler, un fonds de réserve; cependant, elle peut y être rattachée.

A ces indications, il faudrait pour être complet ajouter celles concernant les forêts du canton de Berne. Pour l'instant, le détail n'en a pas été publié. Le fonds de réserve des forêts cantonales, qui existe depuis de longues années, doit atteindre un chiffre élevé. Quant aux communes de ce canton, le nombre est considérable de celles qui ont créé un tel fonds de prévoyance. En évaluant à $3\frac{1}{2}$ millions de francs la fortune des caisses de réserve forestière de ce canton, nous sommes très probablement au-dessous de la réalité.

Dans les neuf autres cantons, la caisse forestière de réserve est inexistante ou, tout au moins, sans grande importance.

Nous aurions préféré établir cette récapitulation à la fin de l'exercice 1921/22. Faute de renseignements complets, il a fallu y renoncer. D'après les quelques données que nous avons pu obtenir, la valeur des fonds de réserve a subi, en 1921, une légère augmentation. C'est là un résultat assez inattendu, étant donné que, durant cet exercice, les propriétaires de forêts publiques ont fait des coupes généralement inférieures à la possibilité et que, d'autre part, le produit des ventes est resté au-dessous des prévisions.

L'augmentation a comporté, en 1921, pour les forêts cantonales et communales: à Zurich fr. 774.493, à St-Gall fr. 378.900. Dans les cantons de Vaud et des Grisons, la modification a été imperceptible.

Si l'on tient compte de ces différentes données, on peut admettre que les fonds de réserve forestiers pour les forêts publiques de la Suisse s'élevaient, à la fin de 1921, à environ *vingt-huit millions de francs*.

En utilisant les indications statistiques contenues à l'article précité de M. le Dr Flury, on peut admettre qu'en 1915 ces caisses avaient une valeur d'environ $5\frac{1}{2}$ millions de francs.

La comparaison des deux chiffres nous montre que cette institution de prévoyance s'est magnifiquement développée. C'est un beau résultat.

Si nous admettons, pour les 700.000 ha de forêts publiques de notre pays, un rendement net moyen de fr. 40 par ha et par an, soit de 28 millions de francs, nous constatons que, pour l'instant, la fortune totale des fonds de réserve est égale au rendement net d'une année. Dans le canton de Soleure, en 1915 déjà, elle équivalait à 3,38 fois ce rendement net. Dès lors, cette proportion

s'est améliorée encore et ce canton n'a jamais eu lieu de regretter d'avoir fait preuve de tant de prévoyance. Bien au contraire!

Aussi bien faut-il désirer que le développement des fonds forestiers de réserve suive sa belle progression. Les communes soleuroises ont donné, voilà plus d'un demi-siècle, un exemple que l'on aurait été bien inspiré ailleurs aussi d'imiter. Comme la fourmi de la fable, elles ont su économiser pour les mauvais jours. Et maintenant qu'après les années d'abondance, il faut subir celles de la mévente, ou mieux de la malvente, elles supportent sans en beaucoup souffrir les inconvénients qui en résultent. Elles peuvent ne couper qu'à bon escient. Et point n'est besoin pour elles de vendre leurs précieux bois à tout prix. Il est bon, en ces matières, que vendeur et acheteur puissent discuter à armes égales. La caisse forestière de réserve est pour le vendeur le moyen le plus sûr d'y parvenir.

On peut lire ce qui suit, au compte-rendu du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, pour 1921: „Le faible produit des forêts communales est dû non seulement au marasme du commerce des bois, mais aussi au fait que certaines municipalités ont pris l'habitude de vendre à tout prix, en sorte que si les amateurs font occasionnellement défaut, on vend quand même et à très bas prix des lots qui eussent sans doute trouvé preneur à des prix plus rémunérateurs si l'on avait su ou pu attendre des circonstances favorables. Si l'institution des fonds de réserve se répandait davantage, les communes pourraient plus facilement se rendre indépendantes des conditions momentanées du marché des bois.“

Voilà qui est bien suggestif et ce fut une raison de plus qui nous engagea à développer ici les réflexions qui précédent.

H. Badoux.

Une nouvelle invasion du charançon des aiguilles du sapin blanc (*POLYDROSUS PILOSUS* Gredl.).

Nous avons publié, il y a une année, dans le *Journal forestier suisse*, une petite notice sur le charançon des aiguilles du sapin qui, soudain, était apparu dans beaucoup de sapinières de notre pays.

Insecte jusqu'ici peu connu du monde des forestiers, il semble de nouveau s'imposer cet été à notre attention et, cette fois-ci, d'une façon plus alarmante. En effet, en décrivant en 1921 les